

Revue générale de droit



Hélène Dumont, *Le contrôle judiciaire de la criminalité familiale*, Thémis, Montréal, 1986, 233 pages ISBN 2-92037-653-5

H. Reid, *Code de procédure civile du Québec — Complément jurisprudence et doctrine*, 2^e éd., Collection « Alter Ego », Montréal, Wilson & Lafleur, 1986, 427 pages, ISBN 2-89127-046-0

Collectif, « Politiques et pratiques pénales : 25 ans de réflexion et d'action », *Criminologie* (numéro spécial), vol. XIX, n° 1, 282 pages, ISBN 2-76060-746-1

Tribunal de l'expropriation, index cumulatif des recueils 1974–1984, Montréal, Société québécoise d'information juridique, 1985, 364 pages, 50 \$. ISBN 2-89032-191-6

Rachel Grondin, Charles Belleau, Luc Labelle et Ofelia Meza

Volume 18, numéro 1, 1987

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1059109ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1059109ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Wilson & Lafleur, inc.

ISSN

0035-3086 (imprimé)

2292-2512 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Grondin, R., Belleau, C., Labelle, L. & Meza, O. (1987). Compte rendu de [Hélène Dumont, *Le contrôle judiciaire de la criminalité familiale*, Thémis, Montréal, 1986, 233 pages ISBN 2-92037-653-5 / H. Reid, *Code de procédure civile du Québec — Complément jurisprudence et doctrine*, 2^e éd., Collection « Alter Ego », Montréal, Wilson & Lafleur, 1986, 427 pages, ISBN 2-89127-046-0 / Collectif, « Politiques et pratiques pénales : 25 ans de réflexion et d'action », *Criminologie* (numéro spécial), vol. XIX, n° 1, 282 pages, ISBN 2-76060-746-1 / *Tribunal de l'expropriation, index cumulatif des recueils 1974–1984*, Montréal, Société québécoise d'information juridique, 1985, 364 pages, 50 \$. ISBN 2-89032-191-6]. *Revue générale de droit*, 18(1), 349–352. <https://doi.org/10.7202/1059109ar>

Droits d'auteur © Faculté de droit, Section de droit civil, Université d'Ottawa, 1987

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Notices bibliographiques

Hélène DUMONT, *Le contrôle judiciaire de la criminalité familiale*, Thémis, Montréal, 1986, 233 pages ISBN 2-92037-653-5.

Dans cet ouvrage, Hélène Dumont traite de la question de confier à un tribunal de la famille une juridiction pénale pour juger de la criminalité familiale. La recherche a été entreprise suite à une demande d'opinion du ministère de la Justice du Québec sur le sujet. Il s'agit d'un travail particulier parce qu'il porte sur une préoccupation touchant principalement à deux domaines du droit fondamentalement différents : le droit pénal et le droit de la famille. En nous donnant une vision globale de la situation, l'auteure y démontre que la solution à la criminalité familiale se trouve souvent ailleurs que dans la poursuite pénale uniquement.

La première partie de ce livre porte sur la détermination de la juridiction criminelle *ratione materiae* du Tribunal de la famille alors que la deuxième partie, qui est beaucoup plus technique, aborde plutôt la faisabilité et l'opportunité d'une telle juridiction. Afin de préciser quelles seraient les infractions qu'un Tribunal de la famille aurait à juger, l'auteure fait un inventaire et passe en revue chacune des infractions dites « familiales » parce que commises par un membre de la famille. Les tableaux donnés en annexe sont utiles à ce niveau. Aussi madame Dumont y présente une analyse à la fois philosophique et historique qui aide le lecteur à évaluer l'utilisation du droit pénal pour chacune de ces infractions. Elle complète sa recherche en nous présentant différentes expériences étrangères. Enfin, elle propose d'adopter chez nous la solution qui existe présentement dans les états de New York et du District de Colombia. Cependant, nous trouvons que l'auteure n'élabore pas assez sur les conséquences de son choix. Nous aurions préféré avoir plus d'information sur les résultats qui ont découlé de l'application des mesures qui sont proposées, surtout que la recherche

indique que ces moyens d'intervention existent déjà depuis quelques années à l'étranger.

L'ouvrage de madame Dumont se lit très bien. Dans un exposé clair et structuré, elle réussit à nous convaincre que sa solution est la meilleure. On peut retrouver l'organisation de ses idées dans une table des matières générale et il y a aussi une table alphabétique des matières très détaillée qui permet une consultation rapide des différents sujets discutés. Les nombreuses notes de bas de page tout au long de ce texte confirment l'ampleur de la recherche et apportent multiples informations.

Il faut souligner que l'étude qui est faite dans ce livre ne s'adresse pas seulement aux juristes mais à toutes les personnes que les questions sociales intéressent car la recherche déborde le cadre juridique pur. L'auteure développe les éléments les plus pertinents du problème comme les fondements historiques et les règles constitutionnelles. Je voudrais mentionner, tout de même, que certaines dispositions législatives ont été modifiées ou abrogées depuis l'écriture de ce texte; ceci est surtout regrettable pour les cas où un argument est fondé sur l'existence d'une disposition qui désormais n'est plus en vigueur comme l'article 429.1 C.cr. Cette divergence entre le texte de l'ouvrage et celui de la loi peut s'expliquer par le fait que la publication date de près d'un an suite à l'écriture de l'avant-propos de l'auteure. Malgré cela, nous pouvons nous réjouir de pouvoir consulter des données aussi récentes concernant les infractions familiales. Il est heureux que le professeur Dumont ait décidé de donner ses réflexions suite à ses recherches car il s'agit d'une étude très significative pour la société québécoise.

Bref, voici un ouvrage plein d'observations perspicaces sur une question particulière. Au lieu de donner les règles dans un domaine de droit s'appliquant à

une situation réelle, ce texte part d'une situation réelle (les crimes familiaux) et nous propose le domaine du droit qui serait le plus efficace. Pour ceux qui seraient tentés de conclure à l'avantage d'un tribunal spécialisé sur les questions de la famille pour traiter des crimes familiaux, ce texte expose les inconvénients d'une telle mesure. Dans ce volume, l'auteur fait la démonstration qu'un tel changement ne ferait que perpétuer les choses que l'on veut faire disparaître. En faisant ainsi un rapprochement entre le droit pénal et le droit civil, une telle étude favorise le développement du droit civil et précise les objectifs du droit pénal.

Rachel GRONDIN

Professeure

à la Faculté de droit
de l'Université d'Ottawa

H. REID, *Code de procédure civile du Québec — Complément jurisprudence et doctrine*, 2^e éd., Collection « Alter Ego », Montréal, Wilson & Lafleur, 1986, 427 pages, ISBN 2-89127-046-0.

Le professeur Hubert Reid de la Faculté de droit de l'Université Laval a fait publier chez Wilson et Lafleur la deuxième édition de son « Alter Ego » de la procédure civile, intitulé *Code de procédure civile du Québec — Complément jurisprudence et doctrine*. On sait que l'auteur est aussi le responsable de la collection « Alter Ego » de cette maison d'édition, collection qui s'adresse, comme il le dit lui-même dans l'avant-propos de son ouvrage, « aux personnes qui désirent prendre une connaissance générale et globale de l'état actuel du droit dans les principaux champs d'activité juridique de notre pays ».

Dans son « Alter Ego » de la procédure civile, M^e Reid a colligé, sous des rubriques consistant chacune en une référence à un article du *Code de procédure civile*, des énoncés de principe formulés par la jurisprudence en application de cette disposition ou du principe général qu'elle sous-entend. Certaines de ces rubriques

comportent également des références à des articles et ouvrages de doctrine pertinents. Le tout suit le cheminement du *Code de procédure civile* et chaque rubrique est clairement identifiée par la mention du numéro de l'article en blanc sur fond noir. Les énoncés de principe et les applications jurisprudentielles de chacune des dispositions traitées — elles constituent en fait une majorité très substantielle des articles du *Code* — prennent la forme d'un résumé succinct destiné à mieux les faire ressortir. Soulignons aussi que la fin du volume comporte des tables de la doctrine, de la jurisprudence et de la législation citées, avec le numéro des rubriques où l'on retrouve ces sources.

Le tout permet au lecteur d'avoir un « portrait instantané » de l'état de la question en ce qui concerne l'application et l'interprétation des dispositions auxquelles il est fait référence. Ce portrait est par ailleurs à jour, puisque M^e Reid affirme au début de son ouvrage que ses recherches pour cette seconde édition se sont arrêtées au 1^{er} janvier 1986. Cette œuvre est d'ailleurs censée demeurer ainsi, étant donné l'intention déclarée par l'auteur d'en faire publier une édition annuelle.

Cet ouvrage, qui est sans doute le fruit de longues années de recherche, permettra donc aux plaideurs souvent confrontés à un problème de procédure, mais également « coincés » par le temps, d'avoir une vue d'ensemble abordable de l'état de la question. Mais parce que le droit est une science et un art imprégnés de nuances, et aussi parce que les dispositions du *Code de procédure civile* et leur interprétation ne constituent pas les seules sources du droit judiciaire — il suffit de penser au « règles de pratique » des tribunaux et aux coutumes et usages de la pratique — l'« Alter Ego » ne doit pas être considéré comme une panacée susceptible de répondre à toutes les attentes du chercheur en la matière. Ainsi, celui qui entreprendra une recherche exhaustive sur une question particulière, en tenant compte de toutes les nuances pouvant exister, devra nécessairement ne pas se contenter des données citées dans l'ouvrage. Ce livre

constituera néanmoins pour lui un excellent point de départ.

Charles BELLEAU
Professeur agrégé
à la Faculté de droit
de l'Université d'Ottawa

COLLECTIF, « Politiques et pratiques pénales : 25 ans de réflexion et d'action », *Criminologie* (numéro spécial), vol. XIX, n° 1, 282 pages, ISBN 2-76060-746-1.

Ce numéro spécial de la revue *Criminologie*, préparé par Pierre Landreville et André Normandeau, a été conçu pour souligner le 25^e anniversaire de l'École de criminologie de l'Université de Montréal. On a demandé à plusieurs des membres de l'équipe de criminologie de présenter leur point de vue personnel sur l'une des dimensions suivantes de la criminologie au Québec : les théories, les recherches, les politiques, les pratiques, ainsi que leurs interdépendances.

Ceux qui ont participé à la préparation de ce numéro spécial ont décidé de le diviser en trois parties distinctes : théories, et recherches, politiques et pratiques et, finalement, une dernière partie intitulée « Étude ». La première partie débute par un hommage au docteur Denis Szabo, fondateur de l'École de criminologie. Suivent un article sur l'histoire de la recherche criminologique au Canada et quelques articles qui rendent compte de recherches théoriques sur, entre autres, la conduite délinquante des adolescents, le droit de punir et les provocations. La seconde partie comprend deux articles de nature historique : la justice des mineurs au Québec et les politiques et pratiques en matière correctionnelle adulte au Québec. Complètent cette seconde partie un article sur l'importance de l'organisation dans le milieu de la pratique criminologique et un autre concernant l'opinion publique et les politiques criminelles. La troisième partie est une étude sur la relance des bacheliers en criminologie de 1970 à 1983. Cet article, écrit par Michèle Dionne (auxiliaire de

recherche à l'École de criminologie de l'Université de Montréal), fait état des résultats obtenus à la suite d'un questionnaire distribué à 546 des 1 001 diplômés en criminologie de l'Université de Montréal de 1970 à 1983. Le sondage en question démontre que deux diplômés sur trois trouvent un emploi dans leur domaine et que l'employeur principal est la Fonction publique.

Il est vrai que l'on ne peut, dans un numéro spécial, traiter de façon exhaustive, ou à tout le moins de manière satisfaisante, d'un sujet aussi vaste et riche que la criminologie. De plus, un ouvrage collectif témoigne nécessairement d'une disparité certaine de style, de structure et de méthodologie. Le lecteur peut trouver cela peu cohérent à l'abord, mais il est toujours intéressant de voir comment diverses personnes œuvrant dans la même discipline peuvent percevoir un point de façon différente et l'aborder sous un angle tout aussi différent.

Dans l'ensemble, ce numéro spécial n'est pas destiné au profane. La terminologie, les discussions théoriques et les différents tableaux et schémas demeurent propres à la science criminologique. Bien sûr, plusieurs parties d'articles peuvent être lues sans heurts, mais il reste que certains concepts théoriques peuvent être difficilement captés et compris par qui n'a jamais eu de contact avec la criminologie. La revue est toutefois très bien présentée et témoigne d'une qualité supérieure à laquelle on ne peut rien reprocher.

Luc LABELLE
Avocat

Tribunal de l'expropriation, index cumulatif des recueils 1974-1984, Montréal, Société québécoise d'information juridique, 1985, 364 pages, 50 \$. ISBN 2-89032-191-6.

M^e Johanne Lauzon, juriste d'expérience dans le traitement de la documentation juridique, a eu la responsabilité de diriger cet index cumulatif réalisé suite à

une recommandation de M. le juge Guy Dorion, président du Tribunal de l'expropriation.

L'ouvrage comprend les résumés des 542 ordonnances du Tribunal de l'expropriation et les outils permettant le repérage. On trouve donc, outre les résumés, un plan de classification, un index des sujets, des tables de doctrine, de jurisprudence, des codes et des lois cités ainsi qu'un index des sommaires. Une liste des résultats des inscriptions en appel complète le volume.

Le plan de classification présenté au début du texte est une grille hiérarchique permettant d'organiser les ordonnances à trois niveaux de spécificité.

Les résumés sont numérotés séquentiellement selon leur ordre de présentation. Ils commencent par un mot clé qui représente le sujet principal de l'ordonnance. Suit une série de phrases en style télégraphique donnant des précisions sur les faits et les questions discutés. Un résumé plus développé, rédigé souvent en style télégraphique, explique davantage le contenu de l'ordonnance et indique notamment les facteurs considérés pour établir le quantum des dommages et les techniques d'évaluation utilisées. La référence de publication du texte intégral de l'ordonnance complète le résumé. Les auteurs soulignent que l'ouvrage rassemble le produit de l'indexation de différents arrêtistes sur une période de dix ans; cela expliquerait les différences de

style ainsi que certaines imprécisions qui pourraient subsister.

L'index analytique constitue le noyau de l'ouvrage; il doit rendre possible le repérage des ordonnances pertinentes lors d'une recherche effectuée à partir d'un sujet. Cet index, en vocabulaire libre, se présente à deux niveaux. Le premier niveau correspond aux entrées. Ces entrées sont des mots ou des expressions tirés du lexique juridique ou bien du lexique non spécialisé. Des substantifs sont utilisés pour la plupart des entrées bien qu'on puisse aussi trouver des adjectifs. Des notions contraires sont retenues comme entrées. Un deuxième niveau est ajouté au besoin dans le but de préciser l'entrée principale. Il est constitué par un mot, une expression, voire une phrase de plusieurs lignes. Finalement, les entrées autres que le mot EXPROPRIATION renvoient aux résumés soit directement (« voir ») soit de façon indirecte (« voir aussi »). Sous l'entrée EXPROPRIATION on trouve tous les résumés rangés d'après le plan présenté au commencement du livre.

L'index décrit constitue un instrument de recherche indispensable pour ceux qui voudront connaître les orientations du Tribunal de l'expropriation du Québec entre 1974 et 1984.

Ofelia MEZA

Bibliothécaire à la Bibliothèque de droit, section référence-droit civil, de l'Université d'Ottawa